

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DU RU DE NESLES

Travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion

Bassin versant du ru de Nesles

Compte-rendu n°16 de la réunion du 7 décembre 2017

<ul style="list-style-type: none"> Lieu : 	Site du bassin n°2 et coteau
<ul style="list-style-type: none"> Maître d'ouvrage (MO) : 	Syndicat intercommunal d'aménagement du ru de Nesles M. MAGNIER: 03.23.83.19.69
<ul style="list-style-type: none"> Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO): 	<ul style="list-style-type: none"> Maître d'œuvre (MOE)
Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques Melle BAUDRIER : 07.85.21.13.37 union-des-syndicats@griv.fr	Bureau d'études ECAA M. DANIEL : 07.70.29.68.53 gdaniel@ecaa02.fr
<ul style="list-style-type: none"> Contrôleur extérieur 	<ul style="list-style-type: none"> Coordonnateur SPS
RINCENT BTP Nord Est M. DE OLIVEIRA 03.27.43.43.29	SOCOTEC M. DE TIMMERMAN : 06.18.94.41.71 Benoit.detimmerman@socotec.com
<ul style="list-style-type: none"> Entreprise Lot 1 : Terrassement et aménagements hydrauliques 	<ul style="list-style-type: none"> Entreprise Lot 2 : Clôtures et plantations
RVM M. TASSAN : 06.76.48.03.16 direction@rvm-travauxpublics.com	PRAT Paysages M. PRAT : 06.32.65.90.75 thierry@prat-paysages.fr

PROCHAINE REUNION LE 21 DECEMBRE 2017 A 9H30 SUR SITE – Croisement du chemin d'Etampes et de la rue « le bas de la Picherelle »

En remerciant tous les participants de se garer en dehors des trottoirs de la commune de Nesles la Montagne

(Stationnement possible au cimetière ou sur la plateforme dans le virage de la RD)

Les personnes convoquées aux réunions sont indiquées dans le tableau ci-après (en dernière colonne).

Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



• Nom, Prénom :	• Fonction :	Présent	Absent	Excusé	Convocation prochaine réunion
MAGNIER Jean-Luc	Président SIVU Ru de Nesles et maire d'Etampes-sur-Marne	✓			✓
DABLIN Frédéric	Délégué SIVU de la commune d'Etampes-sur-Marne				
AMELOT Stéphan	Maire de Nesles la Montagne – 06.84.65.28.77 Stephan.amelot@ville-chateau-thierry.fr				
BRICOTEAU Gérard	Adjoint au maire de Nesles la montagne et Propriétaire				
BAUDRY Jean Claude	Délégué SIVU de la commune de Nesles la Montagne				
MALEZE Patrick	Délégué SIVU de la commune de Nesles la Montagne				
MAHIEUX Christian	Maire de Nogentel				
BOULANGER Liliane	Déléguée de la commune de Nogentel				
BUREL Régis	Adjoint au maire de la commune de Nogentel				
EUGENE Sébastien	Maire de Château Thierry				
DUCLOUX Jean-Pierre	Délégué SIVU de la commune de Château-Thierry				
ROBIN Elisa	Déléguée SIVU de la commune de Château-Thierry				
PIOT Solenn	Val d'Europe Agglomération (gestionnaire aqueduc de la Dhuis) 06.30.52.43.87 – solenn.piot@valagglo.fr				
MAIRE Cédric	SAUR – délégataire aqueduc de la Dhuis 06.60.08.56.83 – cedric.maire@saur.com				
POUJOLY Pierre	Eau de Paris - Pierre.Poujouly@eaudepartis.fr				
DE TIMMERMAN Benoit	SOCOTEC – coordination SPS		✓		✓
DE OLIVEIRA Marcel	RINCENT BTP – Contrôle Extérieur				
ANGERS Jean Paul	Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne 03.26.51.19.66 – jean-paul.angers@civc.fr		✓		✓
FARAMUS Isabelle	Conseil Départemental de l'Aisne 03.23.24.87.12 - ifaramus@aisne.fr		✓		✓
SIRON Anne	Conseil Régional des Hauts de France (Fonds FEDER) 03.22.97.27.97 - Anne.SIRON@hautsdefrance.fr		✓		✓
LABOUREL Sabine	Agence de l'Eau Seine-Normandie 03 26 66 57 75- labourel.sabine@aesn.fr		✓		✓
LELIEVRE Anne-France	Direction Départementale des Territoires – Unité Police de l'Eau 03.23.24.65.21 - anne-france.lelievre@aisne.gouv.fr		✓		✓

Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



• Nom, Prénom :	• Fonction :	Présent	Absent	Excusé	Convocation prochaine réunion
GREFF Bénédicte	Communauté d'agglomération de la Région de Château-Thierry benedicte.greff@carct.fr				
SIMON Sébastien	Président SGV Nesles et viticulteur sur le coteau de Nesles / Etampes – earl.simon-legrand@wanadoo.fr 06.82.95.84.19	✓			✓
POUZET Hélène	Syndicat Général des Vignerons de Champagne hpouzet@sgv-champagne.fr				
LOISEAU Reynald	Responsable d'exploitation viticole MHCS rloiseau@moethennessy.com – 06.07.35.04.92	✓			✓
DOYART Pascal	Responsable d'exploitation viticole – Champagne JACQUART pascal.doyard@free.fr - 06.80.31.97.16				
LERICHE Bernard	Propriétaire et exploitant viticole	✓			
BERTONI Gérard	Exploitant viticole – 06.22.52.24.35				✓
CAMUS Bernard	Propriétaire viticole				
PERTOIS Patrick	Propriétaire et exploitant viticole -06.31.54.55.35				
PLATEAU Dominique	Agriculteur sur le coteau Nesles / Etampes plateaud@wanadoo.fr – 06.81.52.45.07	✓			✓
SOLIVEAU Daniel	Propriétaire Etampes				
ROMAIN Michel	EARL de la Heurtebise- exploitation agricole sur Nesles-la-Montagne				
M.TOUZE Denis Représenté par M. STORME	CD 02 - Voirie départementale dtouze@aisne.fr M. Cyrille STORME : cstorme@aisne.fr - 06.07.40.20.02	✓			
TASSAN Olivier	Directeur - RVM	✓			✓
Chany GUILLOT	Ingénieure QSE/Méthodes –RVM methodes@rvm-travauxpublics.com			✓	✓
José BRAGA	Chef de chantier – RVM rvm-secteursud@orange.fr	✓			✓
PRAT Thierry	PRAT Paysages			✓	✓
BAUDRIER Mathilde	USAGMA – Assistant à maîtrise d'ouvrage			✓	✓
DANEL Guillaume	ECAA – Maître d'œuvre	✓			✓

Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



Région
Hauts-de-France



• ADMINISTRATIF:

Document à transmettre :

EDITEUR > DESTINATAIRE

- Convention de passage sur chemin d'exploitation pour accès à la ravine avec seuils enrochés (151, 187, 150, 188, 149) (**AMO > propriétaires concernés**)
- **Retour des conventions Val D'Agglo** **Val d'agglo - Urgent**
- **Coupe type des redents à faire dans les fossés** **Fait le 01/12/2017 (attente retour voirie départementale)**

Document reçu :

- Altimétrie du dessus de la voûte de la Dhuis au droit es ouvrages de franchissements n° 171 et 172 transmis par M. POUJOULY
- CD 02 : pour les fossés à redents, hauteur max de 30 cm avec pente sur 1 m. Reçu par mail le 30/11 transmis le 01/12

• TRAVAUX:

Les travaux ont démarré :

- Le **10 juillet** pour le lot 2 pour la phase de dégagement des emprises du bassin n°1 (fin de travaux le 13/07)
- Le **17 juillet** pour le lot 1 pour le démarrage des terrassements du bassin n°1.

Intempéries :

- Les 20/24/27/28 et 29 novembre 2017 pour RVM.
- Du 27 au 30/11 pour PRAT.

Points particuliers :

- **La commune de Nesles ne souhaite plus avoir de stationnement sur les trottoirs face à l'accès du bassin n°2.**
- **Circulation des moyens de transport : création de poussière dans le lotissement, faire passer les camions autant que possible par le bassin n°2.**
- Signalisation des travaux interne au massif viticole à mettre en place (**lot 1**).

Rappel : La pose d'une signalisation de chantier de type « routé barrée » est à faire sur l'emprise de la Dhuis au droit des passages des chemins viticoles. Toutes formes de circulation sont interdites sur la Dhuis.

Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



Exécutions des travaux :

- Fossés à redents présents le long de la route départementale

Curage réalisé par la commune de Nesles-la-Montagne (en agglomération) et la voirie départementale (hors agglomération).

Il est proposé de réaliser des redents par la mise en place de matériaux de granulométrie 80/150 percolés au mortier d'une hauteur maximale de 30 cm.

Validé en réunion du 9/11/2017 avec la commune de Nesles-la-Montagne. **Reste à définir les personnes en charge de l'entretien sous la forme d'une convention.**

Coupe type des redents : Fait et transmis le 01/12 à l'AMO pour transmission au CD02. **M. STORME nous transmet ce jour la validation des redents.**



- Présence d'un panneau au droit du début de la noue enherbée 145



Un panneau « Commune de l'appellation d'origine CHAMPAGNE » est présent en sortie de l'ouvrage 102 « fossé à redents ». Ce panneau a été installé par le Département et financé par le CIVC. Le panneau est positionné à l'endroit du début de la buse à mettre en place sous la noue enherbée. Ainsi il faudra prévoir un déplacement du panneau en consultation avec la voirie départementale.

Le déplacement du panneau sera pris à la charge de la voirie départementale.

Tenir au courant M. STORME une semaine avant du début de la mise en place du fossé à redents 102 et de la noue 145.



Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



Région Hauts-de-France



- **Caniveaux béton n°140 et 141 :**



Réalisation possible du 140, M. Leriche à dépiquer les têtes de rangs de vigne.

A valider l'implantation du fossé 141 avec Mme BERTONI et M. LOISEAU

En attente du piquetage de bornes commandé par Moët le 11/12 qui sera fait en présence de M. MAGNIER (SIVU), M. SIMON (SGV), M. LOISEAU (exploitant Moët), Mme. BERTONI (exploitante) et M. CAMUS (propriétaire).

- **Chemin n°121 :**

Vérifier sur le fond de plan Autocad s'il s'agit du chemin du bas (où passe la canalisation) ou celui au-dessus. **RVM.**

- **Plantation du bassin n°1 :**

Les plantations sont terminées.

- **Bassin 1 – A terminer**

Reste à faire la cunette en béton pour la liaison entre le dépierreur et les enrochements percolés ainsi que la réalisation d'une finition autour des canalisations en enrochements bétonnés.



Une expertise étant demandée par M. ROMAIN suite aux ravinements dans son champ.

Les travaux prévus ne seront pas entrepris.

Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



- **Terrassement du bassin n°2 :**

Mise en œuvre des terres végétales en cours.

Pose de la clôture en cours

Surverse entre sous-bassin :

Les moines seront équipés d'une vanne comme définie au marché. **A mettre en place sur les 2 bassins.**

Accès de service :

Modification de l'accès, faite.

Lot 2 : est acté la pose d'un portail de 5 m. **Pose réalisée.**

- **Chemins n°123 et 134 :**



Visite le 30/11 des 2 chemins. A valider avec M. LOISEAU la structure du n°123. Vu sur site, reprofilage en l'état.

Le 134 va faire l'objet d'un reprofilage à contre-pente.

- ➔ Reprofilage en déblai /remblai dans l'axe des bornes existantes avec arrêt avant le chemin descendant.

- **Chemins n°114 et 115 :**

Reprofilage fait en GNT

- **Ouvrage 190 :**



Pose de la canalisation en cours. Le massif de grès est en continu sous le chemin. Emploi d'un BRH par RVM.

Avancement de la pose à 80 %.



Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



- **Ouvrage n°161 :**

Le chemin existant étant déjà contrepenché, il reste à faire uniquement la descente d'eau en enrochement se raccordant sur le fossé communal. RVM implante le point bas pour caler la descente d'eau. Vu sur site avec les représentants de la commune de Nesles la montagne.



- **Ouvrage 146 :**

La jonction du dégrilleur se fera par la pose d'une canalisation jusqu'à la fin de la dalle de la benne à verre.



- **Fossé à redents n°102 :**

Visite de l'emplacement du fossé faite le 9/11 avec la commune de Nesles-la-Montagne et M. SIMON.

Le débroussaillage du fossé a été effectué par M. SIMON. Finalement, l'intervention du géomètre pour redresser le fossé n'est pas nécessaire.

Il est également proposé la réalisation des redents par la mise en place de matériaux de granulométrie 80/150 percolés au mortier.

Vu le 30/11 sur site :

M. PERTOIS, nous signale la présence d'une petite source se déversant dans le fossé.

M. PERTOIS confirme également qu'il enlèvera un rang avant l'implantation des redents dans ce fossé.



Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



- **Noue n°145 -Vignes de M. PERTOIS**



Implantation vue sur site le 30/11 avec MM. PERTOIS Père et Fils :

Pose de piquet à 4 m du bord de voirie par RVM puis déport à 2 m par M. Pertois pour dépiquer et réaligner les têtes de rangs de vigne. Alignement des piquets d'implantations à faire avec le piquet de la clôture du cimetière en plus de la bande des 4 m.

Le raccordement jusqu'au rang de vigne se fera lors du terrassement de la noue.

RAPPELS :

- **Dégrilleur n°217 :**

Décalage au point bas existant.

- **Caniveau béton n°152 :**

Implantation faite et validée lors de la réunion du 19 octobre 2017 avec M. Loiseau.

- **Chemin n°132 :**

Il est prévu que le chemin 132 soit bétonné. Le reprofilage du chemin pourra poser des problèmes d'accès aux parcelles en aval.

Pour le piquetage du chemin, les exploitants riverains, M. DOYARD et M. VERBEKE seront invités en réunion de chantier.



- **Traversées de l'aqueduc de la Dhuis :**

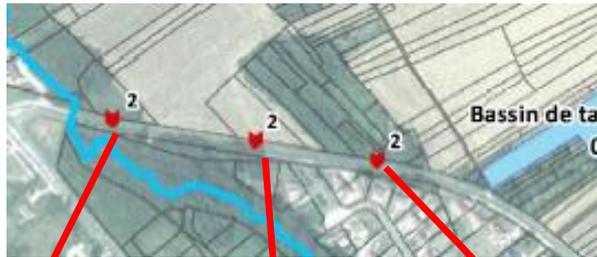
Il a été vu sur site en présence de Mme PIOT de Val d'Europe Agglomération et de M. POUJOULY d'Eau de Paris :

- Proposition de réalisation d'une « cunette bétonnée » en lieu et place de canalisation ou caniveau béton (**coupe en travers à fournir par RVM - fait**),
- La réalisation à la charge du syndicat de l'inspection de l'aqueduc de la Dhuis au droit des ouvrages n°171, 172 et du pont existant. Le pont existant ne faisant plus l'objet de travaux (aménagement en aval du pont d'un ouvrage béton pour capter les eaux de ruissellement), voir l'utilité de l'inspection à cet endroit. **En attente d'une date de mise en base eau de la Dhuis**

Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



- **Entrées de champs et charretières à modifier dans le fossé de la route départementale**



Les 3 ouvrages sont à refaire entièrement car leurs sections hydrauliques sont inférieures à la section du rejet du bassin à laquelle s'ajoute les eaux de ruissellement de la voirie départementale.

Passage à refaire en canalisation béton diamètre 400 mm

Un arrêté est à demander à la commune avant réalisation des travaux.

- **Réalisation des chemins n° 125 et 126 et ouvrages dépierrés 212 et 213 :**

Les chemins 125 et 126 seront reprofilés en V ou en dévers unique par déblai / remblai sur site.

Le point bas présent à l'arrière de l'habitation riveraine du n°126 fera l'objet d'un aménagement hydraulique de type ouvrage dépierré + canalisation et rejet au pluvial ou tranchée drainant pour infiltration sur le site.

L'ouvrage 125 actuellement enherbé sera reprofilé en V avec la réalisation d'un dépierré et rejet au réseau pluvial existant.



Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



- **Modification de structure des chemins n°114, 115, 170 :**



Chemins initialement prévus en V spécifique avec revêtement mais actuellement en GNT (fait par MOËT)

Ces chemins seront gardés en l'état mais avec un reprofilage général.

La GNT sera fournie par MOËT et Chandon et la mise en œuvre sera réalisée par RVM.

Chemins réalisés

- **Fossé à créer n°189 :**



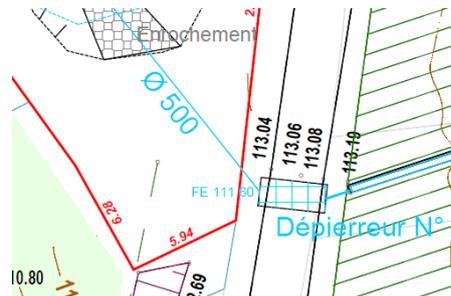
Chemins initialement prévus en V spécifique avec revêtement mais actuellement en GNT (fait par MOËT)

Ces chemins seront gardés en l'état mais avec un reprofilage général.

La GNT sera fournie par MOËT et Chandon et la mise en œuvre sera réalisée par RVM.

- **Canalisation en diam 500 provenant du dépierreux n° 220 alimentant le bassin n°1 :**

Est validé la modification de la canalisation en béton par du **PVC SN8** de diamètre égal suite délai d'approvisionnement ne permettant pas de respecter le planning. **Uniquement pour cet ouvrage.**



Une cunette engazonnée sera réalisée au droit de cette canalisation pour permettre un ruissellement des eaux vers le bassin en cas de colmatage de la grille par des végétaux divers. **Remplacée par une cunette en béton suite aux orages du 15 et 25/08.**

Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



- **Ouvrages dépierreurs 204, 205 et 186 :**

Le dépierreur 205 est supprimé et le 186 sera doublé.

Le rejet du dépierreur 204 se fera dans le fossé riverain existant dont les eaux seront collectées au point bas par le dépierreur 186.

- **Ouvrages 151, 187, 150, 188, 149 :**

Les ouvrages 149 et 188 pourront être réalisés avec l'approvisionnement des enrochements par le chemin d'exploitation débouchant sur l'ouvrage 128. Chaque redent comprendra environ 40 m³ d'enrochements



Un débroussaillage est à prévoir au niveau de l'ouvrage 149 par le lot 1 – date de réalisation à convenir à la reprise des travaux.

Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



Région
Hauts-de-France



Plan général des aménagements



Travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles
Maitrise d'oeuvre partielle

CARTE DES AMENAGEMENTS
PROJET

Légende

- Reprise entrée au champ
- Avaloir dépierreur
- Bassin de tamponnement
- Chemin reprofilé V spécifique
- Chemin reprofilé avec pente unique
- Création de seuils enrochés
- Buse
- Caniveaux béton trapézoïdaux spécifiques
- Chemin bétonné profilé
- Fossé
- Fossé - installation grands redents
- Fossé - installation petits redents
- Fossé à redent
- Noue enherbée
- Renforcement du lit par empierement
- Ru de Nesles
- Ru de la Butte Blanche (intermittent)

Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



Réunion sur site le jeudi 21 décembre à 9h30 pour l'avancée des travaux



Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne

